



APPEL À L'ACTION

Mobilité aérienne avancée : la voie de l'avenir en aviation

Qu'est-ce que la mobilité aérienne avancée ?

La mobilité aérienne avancée (AAM) représente la prochaine frontière pour l'aviation. Sous l'impulsion de technologies d'aéronefs et de propulsion innovantes, de la transition numérique et de l'automatisation accrue, l'AAM donne lieu à une nouvelle échelle d'opérations et introduit de nouveaux services et modes de mobilité. Elle met à profit l'expérience récente acquise dans le domaine des systèmes d'aéronef non habité et envisage de nouvelles solutions de gestion du trafic. Alors que les parties intéressées explorent ces nouveaux horizons, l'AAM laisse entrevoir son potentiel pour enrichir l'écosystème de l'aviation par de nouveaux moyens et processus technologiques. L'attention a été attirée sur cette expansion lors de la 41^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui s'est tenue du 27 septembre au 7 octobre 2022, en particulier sur le rôle de premier plan que joue l'OACI pour mettre en place un cadre harmonisé et interopérable à l'échelle mondiale pour l'AAM.

Quels sont les avantages attendus de l'AAM ?

L'AAM devrait apporter plusieurs avantages essentiels, en soutien des objectifs de développement durable des Nations Unies. Parmi ces avantages, notons ce qui suit.

- **Croissance économique** : l'AAM a le pouvoir de donner naissance à de nouveaux paradigmes économiques, de stimuler la création d'emplois et de contribuer à la croissance économique par l'émergence de nouvelles industries et technologies.
- **Propulsion durable** : grâce à l'utilisation de sources d'énergies propres et de nouvelles capacités de propulsion, l'AAM a le potentiel d'offrir des services efficaces sur le plan environnemental et même de réduire l'incidence de l'aviation sur l'environnement, conformément aux objectifs de durabilité mondiale, tout en soutenant la mise au point de nouvelles solutions de propulsion pour l'aviation classique.
- **Connectivité accrue** : en améliorant à la fois les liaisons de transport nationales et internationales, l'AAM rapproche les collectivités, les entreprises et les services, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie, et offre un complément aux moyens de transport existants.
- **Équité et inclusion** : l'AAM a le potentiel de favoriser l'accès à la mobilité et de rendre de nouveaux services accessibles à des populations diverses et à des régions éloignées, en favorisant le transport inclusif et l'émergence de nouveaux services.
- **Sauver des vies et apporter un soutien essentiel** : l'AAM a fait ses preuves en matière de soutien aux activités de sauvetage, qu'il s'agisse du transport médical de patients, de la livraison de fournitures médicales et de vaccins, du soutien aux premiers secours dans des opérations de recherches et de sauvetage, ou encore de la lutte contre les incendies ou les inondations ou d'autres missions.



Quels sont les défis à relever ?

Pour que le monde commence à bénéficier d'opérations AAM extensibles, les parties intéressées ont plusieurs défis à relever. En voici quelques-uns.

- **Interopérabilité et réglementation** : l'évolution rapide des technologies d'AAM exige l'élaboration coordonnée de normes internationales, en tant qu'outil d'harmonisation réglementaire, garantissant l'interopérabilité et l'efficacité, et favorisant l'extensibilité.
- **Intégration dans l'espace aérien** : l'intégration fluide de divers aéronefs, qu'ils soient classiques ou nouveaux, est essentielle pour assurer la sécurité et l'efficacité des usagers actuels et nouveaux de l'espace aérien.
- **Coordination multiniveaux** : le déploiement efficace de l'AAM nécessite une collaboration entre les différents niveaux de gouvernement, soit nationaux, régionaux et locaux.
- **Échange d'informations** : une meilleure communication entre tous les intéressés, y compris les citoyens, est essentielle pour favoriser la transparence, la durabilité et l'innovation, et pour soutenir l'émergence de solutions novatrices.
- **Adéquation de la réglementation** : l'élaboration de règlements qui soutiennent la croissance de l'AAM tout en garantissant la sécurité, la sûreté, l'efficacité, la protection de l'environnement et l'accessibilité facilitera la concrétisation des avantages de l'AAM.
- **Soutien aux pionniers** : les innovateurs et les pionniers jouent un rôle crucial puisque ce sont eux qui déterminent la cadence et posent les conditions de la complexité des capacités et des opérations de l'AAM. Ainsi, il faut les soutenir dans les premières phases du développement de l'AAM.

Appeler tous les intéressés à agir

Le premier Symposium de l'OACI sur la mobilité aérienne avancée (AAM 2024), qui se tiendra du 9 au 12 septembre 2024 au siège de l'OACI, à Montréal, marque une étape importante au niveau international dans le développement de l'écosystème AAM. Il rassemble un large éventail d'intervenants, notamment des États membres de l'OACI et d'autres entités gouvernementales locales (régionales, municipales), des interlocuteurs intergouvernementaux (entités des Nations Unies), des universités et des instituts de recherche, des constructeurs d'aéronefs et des fournisseurs d'infrastructures, qu'il s'agisse d'infrastructure de l'espace aérien ou d'infrastructure physique, ainsi que de services associés (par exemple, gestion du trafic aérien et capacités de soutien). Les parties intéressées sont engagées à collaborer au développement de l'AAM dans les domaines suivants :

- **Comprendre l'AAM** : participer à la collecte de données complètes, à la recherche, et à l'élaboration de solutions pour bien saisir le potentiel et les défis de l'AAM, concilier les deux, et définir le rôle de chaque type d'intervenant.
- **Construire une infrastructure AAM** : collaborer au développement d'une infrastructure physique et numérique abordable et extensible pour soutenir les systèmes AAM dans le monde entier et chercher des façons d'utiliser et d'améliorer l'infrastructure actuelle.
- **Soutien, gouvernance et réglementation de l'AAM** : coopérer à l'établissement de cadres réglementaires adaptables, souples et harmonisés favorisant l'innovation et compatibles avec les cadres actuels de l'aviation, au moyen notamment de la collaboration entre des organismes internationaux, des gouvernements nationaux et d'autres entités concernées.

La voie à suivre

L'AAM offre de nombreuses possibilités. C'est en embrassant l'innovation et la collaboration que nous pourrons inaugurer une nouvelle ère et faire de l'aviation un milieu ouvert à une vaste panoplie d'usagers et d'activités.



Pour donner forme à cette vision, il faut une planification stratégique à même de susciter une forte coopération mondiale, mais adaptable face aux changements. En faisant passer l’AAM d’un concept à une réalité tangible, nous cherchons à façonner un avenir marqué par une aviation sécurisée et sûre, durable, respectueuse de l’environnement, accessible à tous et parfaitement intégrée dans nos collectivités.

— FIN —